

Ecoles du droit dans les professions réglementées ...

Le SPAAC-CGC vient encore de commettre une lettre ouverte ... pour cette fois-ci s'en prendre ouvertement à la CFDT. Mais derrière cette attaque, c'est bien sûr l'ENADEP et l'ensemble des organisations syndicales qui contribuent à faire fonctionner l'école qui est visée. Et pour ce faire tout est bon ... y compris la désinformation.

Revenons sur les insinuations :

- Les clans familiaux qui seraient au poste de commande !!
 - o Il n'y a aucun LECHAT au Conseil d'Administration de l'ENADEP et donc au bureau
 - o Monsieur HABIBECHE est l'expert-comptable de l'ENADEP. Cet intervenant extérieur est un prestataire qui ne peut être ni au Conseil d'Administration, ni au bureau de l'ENADEP.
 - o Monsieur BLAISE est directeur de l'ENADEP et par conséquent sous les ordres du Conseil d'administration et du bureau.
 - o ... etc...
- La baisse des stagiaires. Celle-ci est réelle. Mais encore faut-il l'expliquer. Plusieurs études de l'Observatoire des Métiers des Professions Libérales soulignent que sur la période de 2007-2012, l'effectif salarié a augmenté de 0,1% [Actalians] alors que les effectifs d'avocats ont augmenté de 3,6%. Sur 10 ans, cela représenterait un retrait de 20% à 30% des salarié-e-s par rapport aux avocats. Cette situation résulte de plusieurs phénomènes tels que la mise en place de technologies d'Information de la Communication au travers de la dématérialisation à tout va et l'explosion du nombre de stagiaires dans les cabinets. Le plus curieux, c'est que le président du SPAAC-CGC a lui-même participé à l'étude.
- Baisse sanction du prix horaire par Actalians. Un mensonge. Et c'est un peu gros quand on sait qu'un membre du SPAAC-CGC est à Actalians. Il s'agissait, compte-tenu de la situation d'Actalians, de pérenniser cette dernière. En effet, les dépenses de formation par rapport à la collecte sont le plus souvent supérieures. Il fallait donc corriger cet état. Mais notons que la branche des avocats était très légèrement supérieure à 100% et que d'autres branches sont très largement supérieures. L'ENADEP, dans ce cadre, a joué le jeu et s'est montrée « responsable » au regard de l'OPCA à laquelle elle est adhérente.
- Le siphonage des fonds ENADEP pour créer une société anonyme ... mais de quoi parle-t-on ? Contrairement à ce qui est écrit, il s'agit pour l'ENADEP de continuer à œuvrer malgré la baisse du nombre des stagiaires via FIDES formation. Le développement de FIDES formation ne peut que consolider l'ENADEP.
- Les congrès balnéaires fastueux !! Chaque année, excepté l'année dernière, les administrateurs se rendaient en congrès à l'invitation d'un centre de formation. L'objectif était d'éviter tout parisianisme. Mais il n'y a rien de fastueux ... d'ailleurs, le président du SPAAC-CGC organise une commission paritaire de négociation décentralisée à Bordeaux ...

La transparence du SPAAC-CGC ... chacune et chacun pourra s'en faire une petite idée en consultant le rapport de l'ACPR. Il suffit de taper « crepa ACPR » pour avoir un florilège de ce qui s'est passé alors que le SPAAC-CGC détenait la présidence et à la direction de la communication de la CREPA.



Allez voir et répondez à notre Quizz sur le site fédéral

<http://www.soc-etudes.cgt.fr/nos-branches/officines-judiciaires-et-parajudiciaires/salaires-des-cabinets-davocats/2696-quizz-special-cabinet-d-avocats>

ELECTIONS TPE : 30 décembre 2016 - 13 janvier 2017

Nous vous rappelons que des élections vont avoir lieu dans les cabinets de moins de 11 salarié-e-s. Chacune et chacun sera donc appelé à voter par le biais d'internet.

N'hésitez pas à voter CGT, la seule organisation syndicale qui se bat contre les mauvaises lois et vous informe de ce qui se passe dans la branche.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes